



Siège social :

Château BELLEMAIST - 92 Route de Cabourg

14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54

www.sivomdes3vallees.fr

Comité Syndical du mardi 25 février 2025 à 19 heures 00
Salle du conseil municipal – Cormelles-le-Royal
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 25 février, le Comité Syndical du SIVOM, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal à Cormelles-le-Royal, sous la présidence de Monsieur GUILLEMIN, Vice-Président de la commission Finances-Travaux, par suppléance, pour la Présidente empêchée.

Etaient présents :

Catherine AUBERT, Pascale BOURSIN, Damien DE WINTER, Didier FLAUST, Jean-Marie GUILLEMIN, Joël JEANNE, Guy LECOEUR, Nadine LEFEVRE-PROKOP, Didier LIZORET, Josiane MALLET, Dominique MASSA, Fabienne MOREL, Fabrice PINTHIER, Florence REVEL BREE, Serge RICCI, Olivier VELASQUEZ.

Absents excusés sans pouvoir :

Nelly AUBRON, Aurélie BARRE-RIBET, Georgette BENOIST, Stéphanie BLANCHEMAIN, Hélène BURGAT, Catherine GODARD, Isabelle PIERRE.

Absents excusés avec pouvoir :

Marie-France MOLLET (pouvoir à Damien DE WINTER), Marc POTTIER (pouvoir à Nadine LEFEVRE PROKOP).

Secrétaire de séance : Fabrice PINTHIER

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

- Débat d'orientations budgétaires ;
- Questions diverses.

Monsieur PINTHIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Comité syndical du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires – Jean-Marie GUILLEMIN

M. Guillemin procède à une lecture commentée du rapport des Orientations Budgétaires.

Le contexte macro-économique mondial est présenté, puis le contexte national et les perspectives de l'économie française, fragilisée par le contexte politique national notamment. En Normandie, l'économie est également impactée par la faiblesse de la croissance et l'inflation.

M. Guillemain précise que les difficultés de la Région et du Département impactent les fonds disponibles pour apporter des cofinancements aux projets des communes, des intercommunalités ou de syndicats comme le SIVOM.

Dans l'attente d'une Loi de Finances 2025, une loi de Finances spéciale s'est appliquée afin de permettre notamment la continuité du fonctionnement de l'Etat. Promulguée le 14 février 2025, la Loi de Finances prévoit un certain nombre de mesures impactant les collectivités et plus particulièrement le bloc communal.

M. Guillemain indique que la commune de Cormelles-le-Royal est impactée, ainsi que Mondeville, par le dispositif « Dilico » qui sollicite une contribution de quelques 2 000 communes pour le redressement des comptes publics.

Par ailleurs, l'augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL sera particulièrement impactant. C'est une mesure qui ne pouvait être anticipée.

M. Pinthier déplore la méconnaissance du fonctionnement des collectivités de la part des cabinets ministériels, laissant penser que les collectivités sont dispendieuses.

M. Jeanne ajoute que les collectivités ont pourtant pour mission de délivrer des services publics locaux, pour le bien commun.

M. Guillemain souligne également les nouvelles obligations de prise de compétence de la petite enfance pour les communes, sans beaucoup de précisions pour le moment, qui devraient impacter les budgets de façon assez soudaine.

Une fois ces éléments de contexte économique évoqués, M. Guillemain présente les résultats provisoires de l'exercice 2024.

En investissement :

Les résultats cumulés provisoires 2024 en Investissement seraient de - 628 626,76 € (résultats de l'exercice N + report N-1).

Par ailleurs, les reports - c'est-à-dire les opérations engagées non encore liquidées - s'élèvent à 1 057 926,41 € en dépenses et 882 766,33 € en recettes.

La section d'investissement est donc déficitaire et nécessite un besoin de financement de la section de fonctionnement de 803 786,84 €.

Les travaux de rénovation de la piscine de Colombelles représentent l'essentiel des dépenses d'investissement.

M. Guillemain rappelle par ailleurs les montants de subventions accordées pour le cofinancement du projet : le SIVOM a bénéficié d'un soutien important.

En fonctionnement :

En fonctionnement, les résultats provisoires 2024 présenteraient un résultat cumulé de 1 345 184,32 € dont 689 281,56 € d'excédent reporté (exercice N-1).

Le résultat déficitaire de la section d'investissement est de 803 786,84 €. Dès lors, l'affectation du résultat de fonctionnement doit prévoir de combler ce déficit au compte 1068. Le résultat à affecter en N+1 pour venir abonder les recettes de fonctionnement du Budget primitif 2025 ne sera donc que de 541 397,68 €.

M. Guillemain rappelle qu'un contentieux est engagé avec l'entreprise de couverture. Elle est redevable de 27 000,00 euros de pénalités. Somme qui ne sera pas inscrite au budget par prudence.

Point sur la dette :

M. Lecoer demande s'il est possible de renégocier un emprunt, comme dans le privé.

M. Guillemain pense que seul le crédit pour la rénovation de la piscine pourrait éventuellement l'être car deux crédits s'éteignent bientôt. Il faudra observer l'évolution des taux d'intérêt.

Il rappelle également que le remboursement du prêt-relais doit être effectué d'ici 2026 mais que la trésorerie du SIVOM impose d'être prudent sur le rythme de remboursement.

Bilan et perspectives 2025

Après un accord pour répartir autrement les participations des communes en 2023, il a cependant été entendu que celui-ci ne s'appliquerait pas immédiatement. Le même montant de participation s'appliquera une fois encore en 2025. M. Guillemain rappelle que cette participation représente la principale recette du Syndicat.

Concernant la finalisation des travaux de rénovation de la piscine de Colombelles, Mme Hée confirme l'ouverture de la piscine le 22 avril 2025.

M. Guillemain précise que l'objectif est d'élaborer un nouveau projet pour la piscine, avec l'appui du nouveau directeur des piscines qui vient d'être recruté. Les associations locales ont été rencontrées par les maires des communes pour expliquer que les activités de sport-loisirs seraient reprises par le SIVOM. La piscine sera un bel outil qu'il s'agit de valoriser, tout en percevant des recettes.

Focus sur le Conservatoire de musique et de danse

M. Guillemain rappelle les actions menées en 2024 et notamment l'acquisition d'un marimba, pour un montant de 16 000 €, avec une subvention de 8 000 €.

Mme Aubert demande des précisions sur cet instrument et s'il répondait à une demande.

Mme Hée explique que c'est un grand instrument de percussions qui se joue avec plusieurs baguettes et qui apporte un vrai plus au sein d'un orchestre. C'est un instrument qui est à présent enseigné au Conservatoire.

M. Guillemain souligne le dynamisme impulsé au Conservatoire avec le nouveau projet d'établissement adopté, établi en concertation avec les enseignants par le nouveau directeur qui lui-même apporte du renouveau au sein du Conservatoire. La même dynamique est souhaitée avec le nouveau directeur des piscines.

En 2025, le camion logistique du Conservatoire serait à changer (40 000 km seulement au compteur mais une réelle usure et des dépenses de réparation annuelles conséquentes).

Focus sur les piscines

Quelques travaux complémentaires sont à assurer pour ouvrir la piscine de Colombelles dans de bonnes conditions. Un programme d'activités devra par ailleurs être élaboré pour septembre 2025 ainsi qu'une grille tarifaire.

Moyens généraux :

Leur présentation n'amène pas de question.

Un débat sur l'ensemble des orientations budgétaires a lieu.

Mme Aubert demande si les services de Caen la mer/Ville de Colombelles peuvent prendre en charge l'entretien des espaces verts extérieurs de la piscine, comme cela avait été évoqué.

Mme Hée répond que Caen la mer interviendra bien pour les quelques travaux de remise en état de ces espaces verts et leur entretien, le SIVOM devant fournir la matière première (plantes, gazon...).

Mme Aubert demande également des précisions concernant les dépenses de communication pour un nouveau nom et une charte graphique. Il s'agit de changer le nom du SIVOM ?

Mme Hée répond qu'il s'agit de proposer un nom pour le conservatoire. Le CRI (conservatoire à rayonnement intercommunal) n'est pas évocateur de ce qu'est le lieu.

Mme Aubert souligne que faire appel à une agence de communication serait couteux. M. Guillemin indique que la recherche du nom peut ne pas être confiée à une agence, une initiative a récemment été menée à Cormelles pour trouver le nom d'un lieu de manière participative.

Mme Aubert demande si un point presse est prévu pour annoncer l'ouverture de la piscine et si le nouveau directeur a des compétences en communication, pour insuffler une dynamique sur le sujet, utiliser les réseaux sociaux, relayer auprès des communes dans leurs supports...

Mme Hée confirme que le point presse sera bien organisé et que le nouveau directeur, qui a exercé également dans le privé, a une certaine expérience pour communiquer sur un établissement comme une piscine et attirer le public.

M. De Winter s'interroge sur l'atterrissage financier du SIVOM. La fin des travaux va peser en investissement et il y aura des charges de fonctionnement supplémentaires avec la réouverture de la piscine. 2025 va être une année très compliquée pour la commune de Giberville : sans reprise du résultat, le budget est en déficit. M. De Winter s'interroge sur un éventuel appel de fonds fin 2025 pour le SIVOM. En cas de difficulté pour le syndicat, il lui semble qu'il n'y a pas beaucoup de solutions à part cet appel de fonds ou des solutions plus drastiques sur le SIVOM.

M. Pinthier fait également part de son inquiétude et de l'instabilité du contexte européen et international, si on doit faire face à une économie de guerre. Cela va impacter le national, les collectivités, le syndicat potentiellement. Il demande si la tenue de tableaux de bord va permettre de suivre régulièrement la situation.

M. Guillemin indique que le budget primitif 2025 va être construit avec prudence. Une mise à jour de la prospective financière sera effectuée et permettra ce suivi.

M. De Winter craint que la situation ne se dégrade avant 2026. Des rencontres régulières sont à organiser dans l'année, avec les DGS.

M. Ricci demande où en est le SIVOM dans la perception des subventions.

Mme Hée répond qu'un 2^{ème} acompte de la subvention de l'Etat a été sollicité fin 2024 et que les montants des soldes de subvention pourront être demandés avec les DGD des entreprises de travaux.

Mme Gleize complète en indiquant que les derniers versements sont surtout importants pour la trésorerie du SIVOM car, budgétairement, ils sont déjà engagés (recettes en report).

M. De Winter insiste pour qu'une réunion se tienne après le vote du budget du SIVOM, quand les communes auront aussi une meilleure visibilité à moyen terme (ex. : simulations des coûts RH avec l'augmentation des points CNRACL).

M. Guillemin clôt le débat d'orientations budgétaires 2025.

Fin de la séance à 20h11.

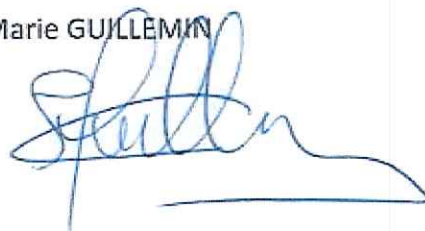
Secrétaire de séance

Fabrice PINTHIER



Vice-Président

Jean-Marie GUILLEMIN





ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales). Il doit avoir lieu chaque année, 10 semaines maximum avant d'adoption du budget primitif.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière du Syndicat, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, mais définit les grandes orientations du budget primitif 2025.

S'il participe de l'information des élus, ce débat constitue également un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Sommaire

1. Eléments de contexte

- 1.1. Une croissance mondiale 2025 stable sur fond de tensions géopolitiques
- 1.2. L'environnement macro-économique et les perspectives de l'économie française
- 1.3. En Normandie : économie impactée et situation budgétaire tendue pour la région

2. Le Projet de Loi de Finances pour 2025

- 2.1. La Loi de Finances spéciale, une loi de finances de transition
- 2.2. Les orientations du PLF et du PLFSS pour 2025 impactant les collectivités

3. La situation budgétaire et comptable du Syndicat

- 3.1. La section d'investissement
- 3.2. La section de fonctionnement
- 3.3. Etat de la dette

4. Bilan et perspectives 2025

- 4.1. Le Conservatoire de musique et de danse
- 4.2. Les piscines
- 4.3. Les moyens généraux

1. Éléments de contexte

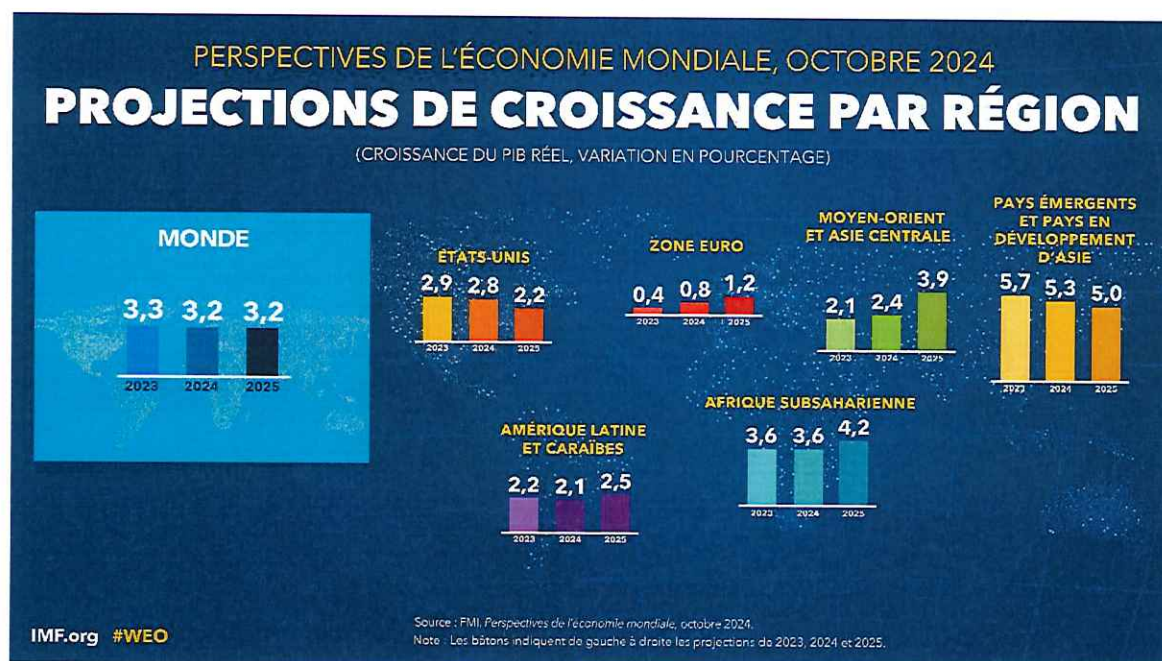
L'élaboration du budget primitif du Syndicat en ce début d'année 2025 s'effectue dans un contexte international et national particulièrement tendu et marqué par d'importantes incertitudes. Il convient donc de présenter dans un premier temps les éléments rétrospectifs macro-économiques à ces deux échelles pour donner à voir les perspectives 2025 influençant de manière exogène les équilibres budgétaires et financiers propres au SIVOM et son adaptation.

1.1. Une croissance mondiale 2025 stable sur fond de tensions géopolitiques

Poursuite de la guerre en Ukraine, conflits au Proche Orient liés notamment à l'accentuation de la guerre israélo-palestinienne, élections américaines, phénomènes météorologiques extrêmes... L'année 2024 n'aura pas apporté la sérénité géopolitique qui aurait pu générer une croissance plus importante compte tenu de la désinflation. Malgré la dynamique économique des pays dits « émergents », en Chine et en Inde notamment, la croissance mondiale en 2025 devrait être la même qu'en 2024, évaluée à 3,2 % du PIB. Une « croissance stable mais décevante » selon le Fonds Monétaire International¹.

Des disparités entre pays émergents et pays avancés devraient perdurer. Les pays avancés devraient voir leur croissance converger autour de 1,8 %. Les économies les plus dynamiques seraient le Canada (+2,4 %), l'Espagne (+2,1 %) et les Etats-Unis (+2,2 %). La croissance de la zone euro est attendue à 1,2 %. Le moteur de cette croissance serait la demande intérieure, en raison du ralentissement de l'inflation notamment qui favoriserait la consommation des ménages. Cependant, la reprise des investissements resterait limitée malgré la détente relative des taux d'intérêt et le FMI anticipe que la croissance devrait rester morose dans la plupart des pays avancés à moyen terme.

Les pays émergents d'Asie demeureront le principal moteur de l'économie mondiale, avec une croissance autour de 5 %. La croissance des pays du Moyen-Orient, d'Asie centrale et d'Afrique subsaharienne oscillerait autour de 4 % tandis que celle d'Amérique latine serait de 2,5 %. Cependant, l'activité économique de ces pays devrait également ralentir à moyen terme entraînant, selon les analyses du FMI, un creusement des inégalités au sein de ces pays.



¹ Fonds Monétaire International, *Perspectives de l'économie mondiale*, mise à jour octobre 2024.

Après avoir culminé à 9,4 % en glissement annuel au troisième trimestre de 2022, les taux d'inflation globale devraient à présent s'établir à 3,5 % d'ici la fin de 2025, en dessous du niveau moyen de 3,6 % enregistré entre 2000 et 2019. Le risque d'une reprise de l'inflation reste cependant important dans un contexte de regain de tension commerciales et géopolitiques. Les conflits régionaux actuels pourraient provoquer de nouvelles flambées des prix des produits énergétiques et des approvisionnements.

Les autorités monétaires adaptent leurs politiques pour assurer le retour à des prix stables tout en favorisant la croissance et l'emploi. La Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne dans les pays avancés ont baissé leurs taux directeurs², accompagnant ainsi le ralentissement de l'inflation. Celui de la BCE s'établit à 3,15 % depuis décembre 2024 (contre 4,5 % en septembre 2023). Son objectif est d'atteindre un taux de 2 % d'ici l'été 2025.

1.2. L'environnement macro-économique et les perspectives de l'économie française

En France, la croissance s'établirait en 2024 à 1,1 % après un troisième trimestre de progression du PIB de 0,4 % sous l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques³. Cette croissance provient d'une forte contribution du commerce extérieur et de la dépense publique qui reste dynamique. La demande intérieure est restée faible malgré le recul de l'inflation (revenue sous la barre des 2% en août 2024 pour s'établir à 1,6 % selon la Banque de France en décembre 2024).

Le taux d'épargne des ménages augmente, leur consommation en volume croissant moins que leur pouvoir d'achat. L'investissement des entreprises a reculé pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli.

Le taux d'intérêt français à 10 ans a fini l'année à 3,2 %, après une légère baisse en septembre 2024, rattrapée « par l'instabilité politique et le défi de redressement des finances publiques qui se complexifie »⁴. Les analyses de la Caisse des Dépôts tablent sur une persistance de ce niveau de taux en 2025.

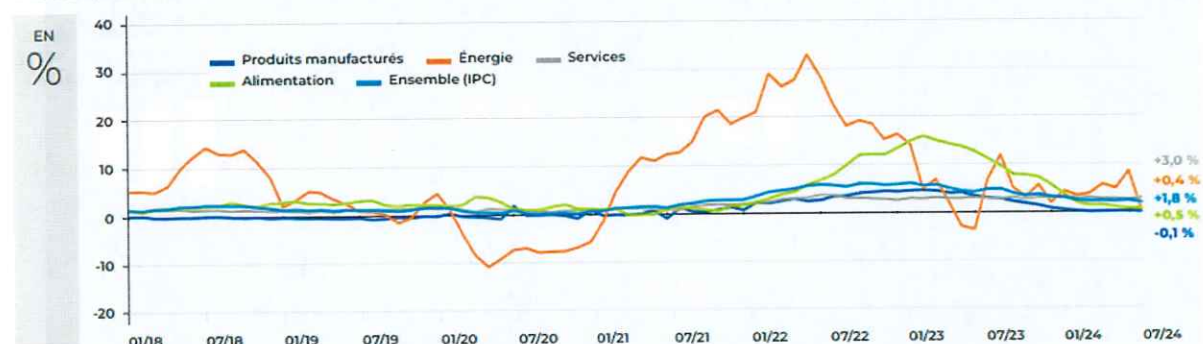
Le taux de chômage demeure bas (7,3 %), au regard de son historique des trente dernières années.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

² Le taux directeur est le taux d'intérêt fixé par une banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales. Il influence les taux auxquels ces banques prêtent à leur tour à leurs clients, les ménages et les entreprises.

³ Prévisions de croissance actualisées de l'INSEE - Tableau de bord de la conjoncture au 10 janvier 2025.

⁴ « Taux d'intérêt de long terme : bilan 2024 et perspectives 2025 », analyse de Yann Tampereau,

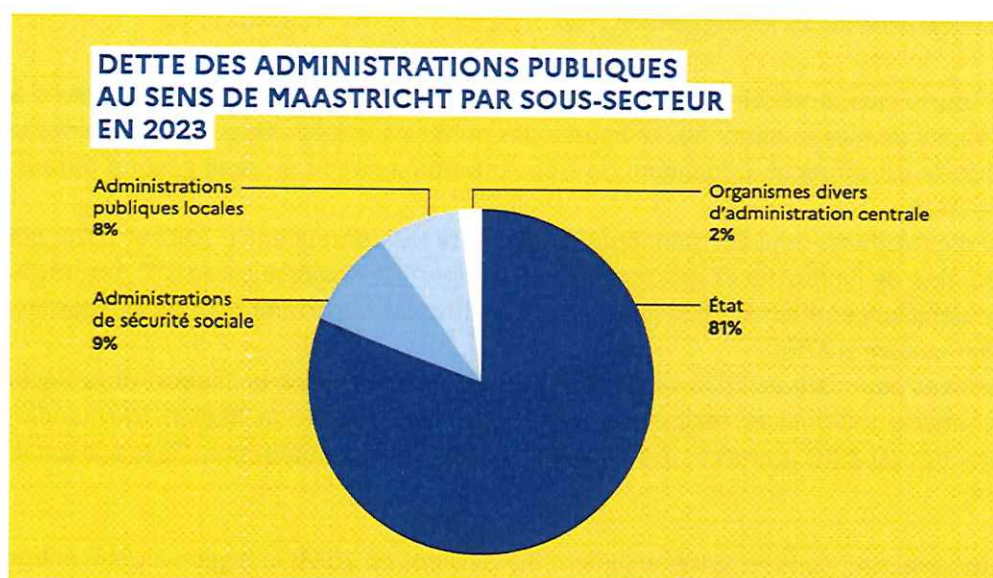
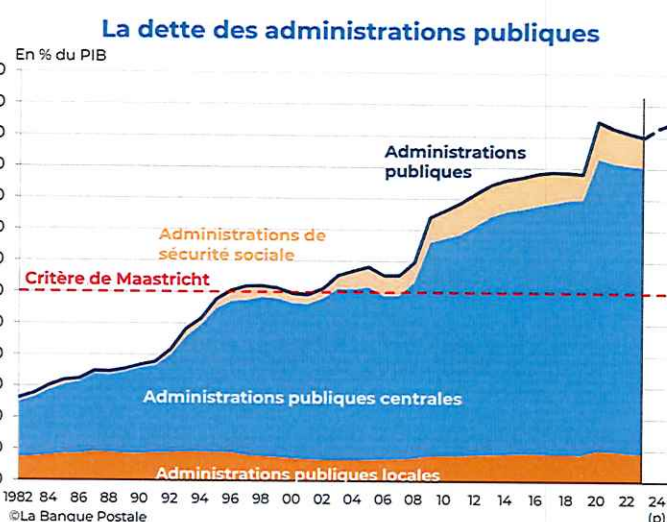
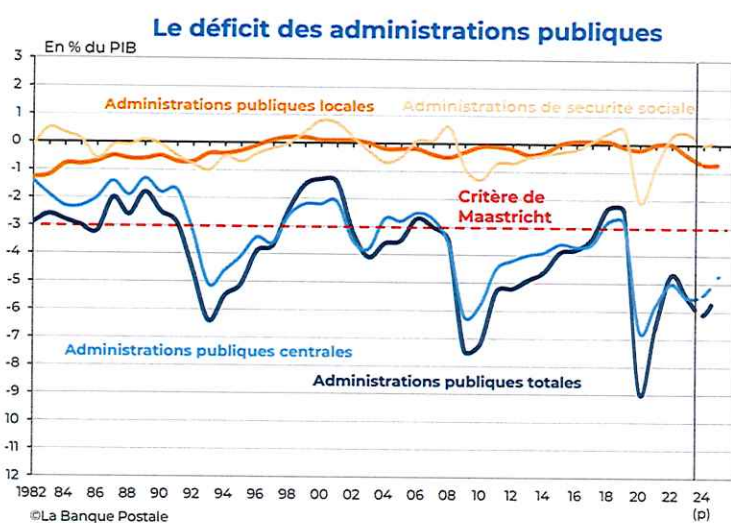
<https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/taux-dinteret-de-long-terme-bilan-2024-et-perspectives-2025>, 7 janvier 2025.

Dans le contexte d'instabilité politique, frein à la croissance, aux embauches et aux investissements pour les entreprises, favorisant une épargne plus importante des ménages, le taux de croissance en 2025 est estimé à 0,9% (chiffre revu à la baisse en janvier 2025 après l'estimation à 1,1% prévue au projet de Loi de Finances initiale). L'inflation quant à elle évoluerait légèrement pour se porter à 1,8%.

Concernant le déficit public de la France, il est estimé à 155,7 milliards d'euros, soit 6,1% du PIB en 2024 (alors que la Loi de Finances 2024 l'avait estimé à 4,9 % du PIB), et à 6,9 % sans mesures correctives en 2025. Le Gouvernement Barnier fixait donc comme objectif au projet de Loi de Finances initial de « trouver » 60 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025 et sous la limite des 3% tolérée par Bruxelles d'ici 2029.

Le déficit est porté par l'Etat à 81%, par les administrations de sécurité sociale à 9%, par les collectivités locales à 8% et par des organismes divers d'administration centrale à 2%.

La dette publique s'établit à 3 228,4 milliards d'euros d'après la dernière publication de l'INSEE en date du 27 septembre 2024, soit 112 % du PIB. La charge de la dette correspond à environ 7% du budget de l'Etat.



© Ministères économiques et financiers - source INSEE

1.3. En Normandie : économie impactée et situation budgétaire tendue pour la région

Comme l'indique le Rapport d'orientations budgétaires de la Région Normandie présenté en octobre 2024, l'atonie de la croissance française a également été constatée en Normandie, affectant certains secteurs en particulier.

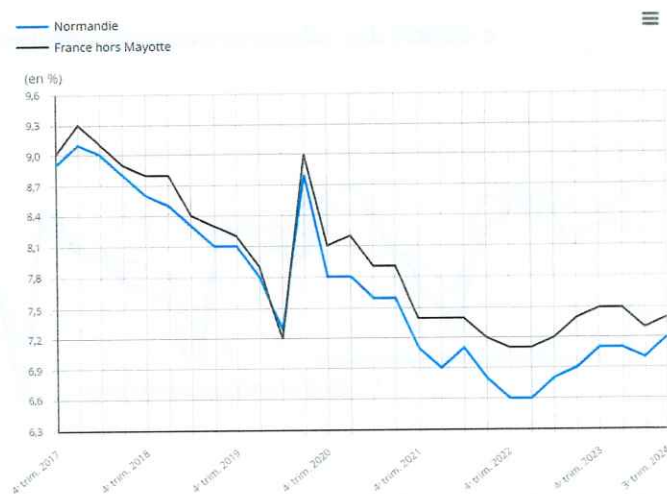
Le taux de chômage est de 7,2 % en Normandie au dernier trimestre 2024⁵, à un niveau qui reste inférieur au taux de chômage national mais qui progresse en région par rapport à 2023. Cette évolution est constatée dans tous les départements normands où il oscille entre 5,3 et 8%. Le secteur de la construction et de l'industrie sont les plus touchés : les mises en chantier ont diminué de plus d'1/3 entre 2023 et début 2024. Le constat est le même pour la vente de logements neufs, en raison du durcissement des conditions d'obtention de crédit immobilier.

Figure 6 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Normandie



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
Champ : Emploi salarié total hors intérim.
Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Figure 10 – Taux de chômage



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

L'embellie touristique amorcée en 2022 s'est confirmée en 2023. Le nombre de nuitées a augmenté de 1,8 % (+2,3% au niveau national). La hausse des nuitées a été portée par les campings tandis que celle des hôtels est en recul. Cependant, la fréquentation a connu un repli général durant la saison touristique 2024.

Le nombre d'entreprises nouvellement créées augmente légèrement entre 2023 et 2024, notamment dans le domaine de l'industrie et des services, pour repartir à la baisse sur le 3^{ème} trimestre 2024. Le nombre de défaillances d'entreprises augmente dans tous les départements et dans tous les secteurs, excepté l'agriculture (+27%).

Les perspectives pour l'année 2025 « restent donc maussades », selon le Rapport de la Région.

Dans ce contexte national et régional, la situation budgétaire de la Région Normandie se tend, constatant « des recettes atones et des dépenses en surchauffe, notamment liées à la persistance de l'inflation ».

Il est à noter que, tout comme le Département du Calvados en 2024, la Région a voté un budget pour 2025 en formant un fonds de réserve constitué de 2% de ses recettes de fonctionnement.

Elle a aussi réduit l'enveloppe du Contrat de territoire régional de 360 millions d'euros à 300 millions. Autant de cofinancements qui ne viendront pas abonder les plans de financement des projets locaux.

⁵ Source : tableau de bord de la conjoncture Normandie, INSEE, 7 janvier 2025.

2. Le projet de Loi de Finances pour 2025

2.1. La Loi de Finances spéciale, une loi de finances de transition

A la suite de l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour l'adoption du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025, une motion de censure a été votée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 2024. Cette motion de censure a suspendu les débats au Parlement sur les textes financiers. Le Projet de Loi de Finances (PLF) était – dans ce que l'on appelle la navette parlementaire - en cours d'examen au Sénat après un examen du texte en 1^{ère} lecture à l'Assemblée. Devant l'impossibilité d'une Loi de Finances avant le 31 décembre 2024, une Loi de Finances spéciale a été adoptée par l'Assemblée puis par le Sénat et promulguée le 20 décembre 2024. Cette loi tire son fondement de l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances. Elle permet de reconduire le budget de l'année N-1 dans l'attente du vote d'une loi de finances en bonne et due forme. Cette procédure évite le phénomène de « shut-down » qui peut être observé aux Etats-Unis et permet de faire fonctionner l'Etat a minima. Elle assure une continuité des services publics, la perception des impôts, la contractualisation d'un emprunt par l'Etat au besoin et la continuité des paiements et versement de remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

Cette Loi de Finances spéciale s'applique jusqu'à la promulgation de la Loi de Finances pour 2025, attendue pour fin février 2025 à la suite de l'avis du Conseil constitutionnel (qui peut encore censurer certaines mesures juridiquement fragiles).

2.2. La Loi de Finances et la Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2025

Le gouvernement a fixé comme objectif de limiter le déficit des comptes publics à 5,4 % du PIB en 2025 et à 3% à l'horizon 2029.

Les collectivités sont appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics : d'abord sollicitées à hauteur de 5 milliards d'euros via différents leviers, le nouveau Premier Ministre a ramené cet objectif à 2,2 milliards.

Que prévoient le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ? Quelles sont les dispositions impactant les collectivités et plus particulièrement le bloc communal ?

Ce que l'on sait au 10 février 2025 :

- Mise en place d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (le Dilico) : il se substitue au « fonds de réserve » d'un montant initialement souhaité à 3 milliards d'euros de contribution des 450 collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros. L'objectif est à présent de contribuer à hauteur d'1 milliard d'euros à la constitution de 3 fonds de réserve pour les collectivités contributrices et des mesures de péréquation pour une redistribution dans les années à venir. Ainsi, 2099 collectivités sont concernées (131 intercos et 1908 communes pour 510 millions d'euros, 48 départements pour 220 millions d'euros et 12 régions pour 270 millions d'euros). Aucune liste précise de ces collectivités n'a été communiquée à ce jour. Seraient toutefois pris en compte le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité, le niveau de recettes et le taux d'épargne brute. Le prélèvement au titre du Dilico ne pourrait dans tous les cas dépasser 2 % des recettes et en seraient exclues les communes déjà contributrices au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
- Gel de la TVA en 2025 : cette mesure impacte principalement les recettes des Régions. L'économie estimée est de 1,2 milliards d'euros.

- Hausse de 11% des crédits pour l'Outre-Mer, et notamment pour contribuer à financer la reconstruction des équipements publics, et particulièrement des écoles, à Mayotte. Augmentation du Fonds Barnier pour la prévention des catastrophes naturelles de 230 millions d'euros.
- Légère augmentation de 150 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - la principale dotation de l'État à destination des collectivités.
- Baisse des dotations de l'Etat soutenant l'investissement local : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) préservée mais baisse de 150 millions d'euros des crédits de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
- Le « Fonds vert » qui s'élevait à 2 Md€ en 2023 et 2,5 Md€ en 2024 serait, pour sa part, ramené à 1,1 milliards d'euros en 2025.
- Création d'un Fonds territorial pour le Climat doté d'un budget de 200 millions d'euros à répartir entre les EPCI ayant adopté un plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- Augmentation possible par les départements de 4,5 % à 5 % du plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)⁶ sur les transactions immobilières.
- Pour les régions, création d'un versement mobilité (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.
- Pour la culture, les crédits exceptionnels de 40 millions d'euros initialement fléchés pour les institutions d'intérêt national les plus en difficulté, devraient être maintenus et réaffectés de manière plus large à l'ensemble des structures/politiques publiques culturelles dans le domaine de la création, notamment dans les territoires.
- Abaissement à 90% de l'indemnisation des agents en arrêt-maladie, mais pas d'allongement du délai de carence (1 journée dans la fonction publique).
- Le PLFSS prévoit quant à lui une augmentation du taux de la cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), dont le coût est estimé entre 1,3 et 1,5 milliards d'euros pour 2025. Le taux augmentera de 12 points en 4 ans, soit 3 points par an (décret d'application publié le 31/01/2025 au Journal Officiel).

Le Gouvernement envisage par ailleurs de nouvelles réductions de dépenses pour les collectivités en 2026 afin d'atteindre *in fine* les 5 milliards d'euros d'économies initialement visées auprès des collectivités.

3. La situation budgétaire et comptable du Syndicat

Les chiffres communiqués dans les tableaux suivants correspondent aux résultats provisoires du compte administratif 2024 **au 24 janvier 2025**, ils seront susceptibles d'évoluer d'ici la présentation du compte administratif définitif lors du Comité syndical du 25 mars 2025.

3.1 – La section d'investissement – résultats provisoires :

Les résultats cumulés provisoires 2024 en Investissement seraient de - 628 626,76 € (résultats de l'exercice N + report N-1).

Par ailleurs, les reports - c'est-à-dire les opérations engagées non encore liquidées - s'élèvent à 1 057 926,41 € en dépenses et 882 766,33 € en recettes.

La section d'investissement est donc déficitaire et nécessite un besoin de financement de la section de fonctionnement de 803 786,84 €.

⁶ Ou « frais de notaire »

	2021	2022	2023	2024 provisoires
Recettes année N	157 773,80 €	687 438,23 €	3 541 685,91 €	348 000,62 €
Dépenses année N	255 844,50 €	662 765,57 €	1 636 654,55 €	2 694 396,80 €
Résultat de l'exercice N	- 98 070,70 €	24 672,66 €	1 905 031,36 €	-2 346 396,18 €
Report de l'exercice N-1 (001)	-113 863,90 €	-211 934,60 €	-187 261,94 €	1 717 769,42 €
Résultat cumulé N	-211 934,60 €	-187 261,94 €	1 717 769,42 €	-628 626,76 €
Reste à réaliser en dépenses	1 874,97 €	60 628,61 €	1 736 737,30 €	1 057 926,41 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €	2 851,00 €	1 115 917,15 €	882 766,33 €
Besoin de financement INV (1068)	-213 809,57 €	-245 039,55 €	0,00 €	-803 786,84 €

Le détail par chapitre des recettes et des dépenses d'investissement est le suivant :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	CA 2023	2024			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	TOTAL
16 Emprunts et dettes assimilées	170 729,56 €	1 734 594,57 €	1 021 461,62 €	713 132,95 €	1 734 594,57 €
21 Immobilisation corporelles	46 031,48 €	69 303,38 €	43 185,53 €	12 361,44 €	55 546,97 €
23 Immobilisation en cours	1 411 257,51 €	2 175 957,74 €	1 548 766,65 €	332 432,02 €	1 881 198,67 €
Total dépenses réelles	1 628 018,55 €	3 979 855,69 €	2 613 413,80 €	1 057 926,41 €	3 671 340,21 €
040 Opérations d'ordre	8 636,00 €	8 636,00 €	8 636,00 €		8 636,00 €
041 Opérations patrimoniales		72 347,00 €	72 347,00 €		72 347,00 €
TOTAL EXERCICE	1 636 654,55 €	4 060 838,69 €	2 694 396,80 €	1 057 926,41 €	3 752 323,21 €
RECETTES					
Chapitre	CA 2023	2024			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	TOTAL
10 Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	16 316,28 €	15 518,94 €	15 518,97 €		15 518,97 €
13 Subventions d'investissement	621 216,34 €	1 123 917,15 €	240 788,82 €	882 766,33 €	1 123 555,15 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 611 825,00 €				
Total recettes réelles	3 249 357,62 €	1 139 436,09 €	256 307,79 €	882 766,33 €	1 139 074,12 €
040 Opérations d'ordre	14 288,74 €	20 685,80 €	19 345,83 €		19 345,83 €
041 Opérations patrimoniales		72 347,00 €	72 347,00 €		72 347,00 €
TOTAL EXERCICE	3 263 646,36 €	1 232 468,89 €	348 000,62 €	882 766,33 €	1 230 766,95 €
001 – Résultat N-1 reporté					1 717 769,42 €
TOTAL GENERAL					-803 786,84 €

L'essentiel des dépenses d'investissement correspond à l'exécution du marché de travaux et de maîtrise d'œuvre/frais annexes, ainsi qu'aux dépenses complémentaires qui ont été nécessaires pour la rénovation de la piscine de Colombelles. Ces dépenses ont représenté en 2024 plus de 1 550 000 €, soit 97% des dépenses réelles d'investissement hors emprunt.

Pour rappel, ce projet d'un montant total prévisionnel de 2 968 000 € HT est cofinancé grâce aux subventions suivantes :

- Une subvention de l'Etat via la DETR pour 673 364 € ;
 - Une subvention du Conseil régional pour 224 000 € ;
 - Une subvention du Département pour 834 297 €.
- Soit près de 60% du montant HT prévisionnel de l'opération.

Des acomptes de subvention ont été perçus au démarrage de l'opération en 2023, le solde des subventions sera sollicité en 2025 à l'issue de la réception des décomptes globaux définitifs de travaux réalisés par les entreprises. Cela explique le faible niveau de recettes d'investissement perçues en 2024, tandis qu'à l'inverse, les dépenses se sont fortement accrues, conduisant à un résultat déficitaire important de la section d'investissement.

D'autres recettes que les subventions devraient augmenter en 2025. En effet, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) a été notifié à la mi-janvier : il devrait être de 224 421,04 € en 2025. Il correspond aux dépenses d'investissement de l'exercice 2023.

3.2 – La section de fonctionnement :

En fonctionnement, les résultats provisoires 2024 présenteraient un résultat cumulé de **1 345 184,32 €** dont 689 281,56 € d'excédent reporté (exercice N-1).

Le résultat déficitaire de la section d'investissement est de 803 786,84 €. Dès lors, l'affectation du résultat de fonctionnement doit prévoir de combler ce déficit au compte 1068. Le résultat à affecter en N+1 pour venir abonder les recettes de fonctionnement du Budget primitif 2025 ne sera donc que de 541 397,68 €.

	2021	2022	2023	2024 provisoires
Recettes année N	2 674 473,14	3 425 773,51 €	3 054 127,15 €	2 949 975,31 €
Dépenses année N	2 591 589,79	3 246 127,78 €	2 431 586,41 €	2 294 072,55 €
Résultat de l'exercice N	82 883,35 €	179 645,73 €	622 540,74 €	655 902,76 €
Report de l'exercice N-1 (002)	263 060,86 €	132 134,64 €	66 740,82 €	689 281,56 €
Résultat cumulé N	345 944,21 €	311 780,37 €	689 281,56 €	1 345 184,32 €
Affectation (1068)	213 809,57 €	245 039,55 €	0,00 €	803 786,64 €
Résultat à affecter en N+1 (002)	132 134,64 €	66 740,82 €	689 281,56 €	541 397,68 €

Le détail par chapitre des **recettes** et des **dépenses de fonctionnement** est le suivant :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	CA 2023	2024			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Mandats émis	Rattachements	TOTAL
011 Charges à caractère général	446 315,31 €	486 300,00 €	306 199,91 €	91 223,85 €	397 423,76 €
012 Charges de personnel	1 845 808,42 €	1 800 000,00 €	1 714 813,73 €		1 714 813,73 €
65 Autres charges de gestion courante	61 283,06 €	62 686,27 €	62 654,80 €		62 654,80 €
66 Charges financières	28 316,44 €	101 795,11 €	99 672,43 €		99 672,43 €
67 Charges spécifiques	35 448,03 €	500,00 €	162,00 €		162,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	126,41 €	300,00 €	0,00 €		0,00 €
Total dépenses réelles	2 417 297,67 €	2 451 581,38	2 183 502,87	91 223,85	2 274 726,72 €
042 Dépenses d'ordre	14 288,74 €	20 685,80	19 345,83 €		19 345,83 €
TOTAL EXERCICE	2 431 586,41	2 472 267,18	2 202 848,70	91 223,85	2 294 072,55
RECETTES					
Chapitre	CA 2023	2024			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Titres émis	Rattachements	TOTAL
013 Atténuation de charges	16 903,54 €	5 000,00 €	19 259,61 €		19 259,61 €
70 Produits des services, du domaine	217 598,40 €	185 000,00 €	199 476,26 €		199 476,26 €
74 Dotation et participation	2 695 897,21 €	2 694 950,00 €	2 695 301,12 €		2 695 301,12 €
75 Autres produits de gestion courante	1 103,85 €	0,00 €	2 302,32 €	25 000,00 €	27 302,32 €
77 Produits exceptionnels	32 242,27 €				
Total recettes réelles	2 963 745,27 €	2 884 950,00 €	2 916 339,31 €	25 000,00 €	2 941 339,31 €
042 Recettes d'ordre	8 636,00 €	8 636,00 €	8 636,00 €		8 636,00 €
TOTAL EXERCICE	2 972 381,27 €	2 893 586,00 €	2 924 975,31 €	25 000,00 €	2 949 975,31 €
002 Résultat N-1 reporté					689 281,56 €
TOTAL GENERAL					1 345 184,32 €

Entre 2023 et 2024, les charges à caractère général ont diminué de 11%, les charges de personnel de 7%. Cette baisse est due notamment à des départs en retraite non remplacés.

Les charges financières augmentent très fortement, du fait de la contractualisation des nouveaux emprunts pour le projet de rénovation de la piscine de Colombelles.

Au total, les dépenses de fonctionnement diminueraient entre 2023 et 2024 de 6%.

Les recettes de fonctionnement baisseraient quant à elle de 1% entre 2023 et 2024. Le SIVOM avait en effet perçu une recette exceptionnelle en 2023 pour 32 242,27 €. Cependant, il faut noter une diminution des produits des services provenant d'une baisse des entrées à la piscine de Mondeville qu'il s'agira d'analyser.

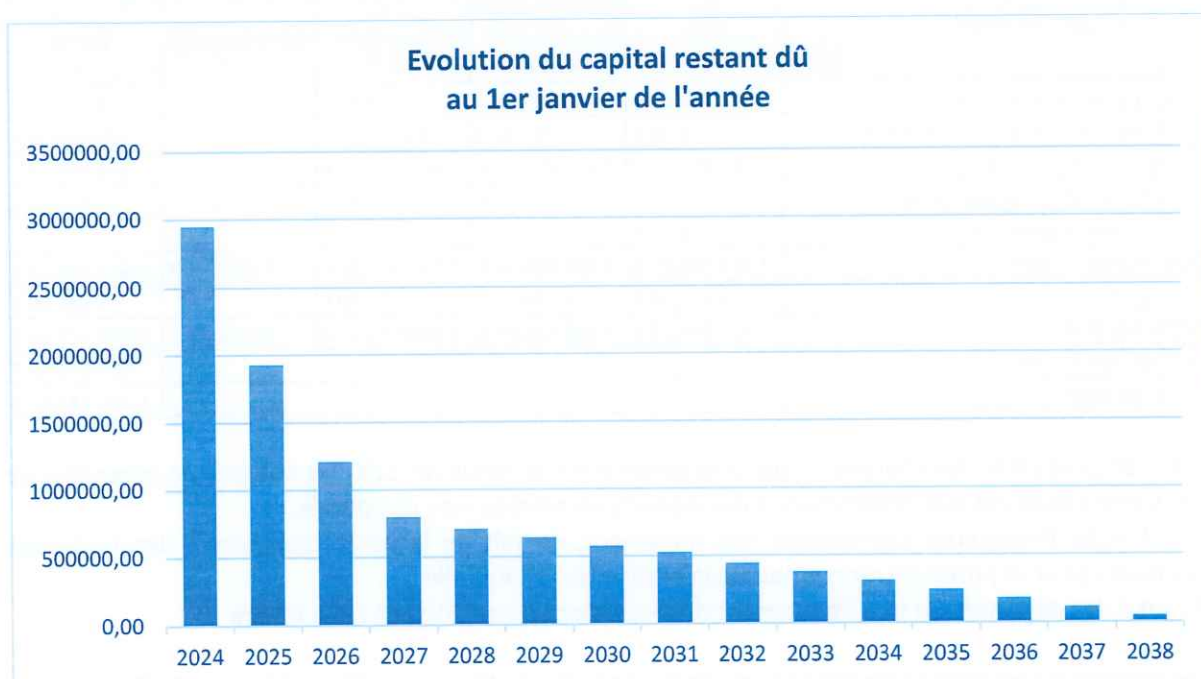
Un contentieux réglé à l'amiable avec une entreprise de travaux sur le chantier de rénovation de la piscine de Colombelles permet l'application de pénalités et une recette de 25 000 € en fonctionnement.

En 2025, le SIVOM devra supporter des coûts d'honoraires d'avocat dans le cadre d'un contentieux avec une autre entreprise de travaux mais percevra peut-être une recette si les pénalités concernées sont bien appliquées (+27 000 €).

3.3 - Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 1 928 644,66 €. Le détail par prêteurs est le suivant :

Prêteurs	Date début	Date de fin	Taux	Type taux	Capital initial en €	Capital restant dû en €
Caisse française de financement local	01/10/2007	01/02/2026	4,63%	Fixe	1 200 000,00	164 003,58
Caisse française de financement local	01/02/2008	01/02/2027	4,71%	Fixe	300 000,00	62 262,25
Caisse d'épargne	05/10/2023	05/07/2038	2,79%	Fixe	990 000,00	907 500,00
Crédit mutuel	03/12/2023	31/12/2026	3,92%	Fixe	1 654 825,00	794 878,83



A noter : Le prêt-relais sur 3 ans (2024-2026) d'un montant de 1 654 825 € a été remboursé à près de 52% en 2024, soit une annuité de 859 946,17 €.

4. Bilan et perspectives 2025

Les orientations suivantes sont proposées pour l'élaboration du Budget primitif 2025 :

- Au niveau des recettes :
- La convention de répartition des participations des communes adoptée en décembre 2024 fixe un niveau de participation inchangé depuis 2023 à 2 650 000 €.
- L'ouverture de la piscine de Colombelles devrait générer de nouvelles recettes d'entrée et d'activités. Une nouvelle grille tarifaire devrait être travaillée avant septembre 2025.
- Aucun nouvel emprunt n'est prévu.
- Une recherche systématique de financements pour les actions menées, en investissement comme en fonctionnement, est poursuivie. Une demande de rescrit fiscal pour solliciter du mécénat sur les

actions du Conservatoire a notamment été déposée auprès de la Direction Générale des Finances Publiques fin 2024.

➤ Au niveau des dépenses :

- La maîtrise des dépenses va être toujours plus nécessaire compte-tenu de l'augmentation de l'activité du SIVOM en 2025, avec la réouverture de la piscine de Colombelles en avril et la mise en œuvre du projet d'établissement ambitieux du Conservatoire.
- Il s'agira également d'absorber l'inflation des dépenses sur des postes contraints (comme les contrats d'assurance, les dépenses énergétiques, les dépenses de personnel du fait de l'augmentation des cotisations CNRACL et d'un recours éventuel à des contractuels...). Les recherches d'optimisation seront poursuivies (remise en concurrence de fournisseurs, abandon de certains postes de dépenses...).
- En investissement, la clôture du marché de rénovation de la piscine sera le principal poste de dépenses. Cependant, des crédits seront nécessaires pour la réouverture de l'équipement dans de bonnes conditions (abords extérieurs, vétusté de l'infirmerie...).

➤ Au niveau de la trésorerie du SIVOM :

Une attention particulière sera portée sur le fonds de roulement du Syndicat compte-tenu de « l'atterrissage » important en termes de dépenses de l'opération de rénovation de la piscine de Colombelles et des échéances de remboursement d'emprunt.

Sur les conseils de la DGFIP, un plan de trésorerie devra être élaboré, notamment pour identifier les moments opportuns ou non de remboursements partiels du prêt-relais dans l'année.

Enfin, conformément à la convention de participation financière adoptée en décembre 2024, les différentes réflexions d'ores et déjà engagées seront poursuivies :

- La poursuite d'une réorganisation structurelle du fonctionnement des piscines, permettant d'en rationaliser les charges et dans une logique de meilleure complémentarité entre les deux équipements. La réouverture de la piscine de Colombelles prévue en 2025 devra permettre de poursuivre les travaux en cours concernant les accueils de classes, l'encadrement par les éducateurs, les créneaux et périodes d'ouverture au public, l'offre d'activités/actions pédagogiques propres au SIVOM, l'offre associative...
- La mise à jour régulière d'une prospective budgétaire, sur la base d'une comptabilité analytique, couvrant les années 2025 à 2027 minimum.
- L'application de l'accord de 2023 sur la nouvelle répartition des participations entre les communes du SIVOM.

4.1. Le Conservatoire de musique et de danse

Pour la saison 2024/2025, le Conservatoire compte 422 élèves inscrits dont 325 issus des communes du SIVOM et 97 venant de communes hors-SIVOM (414 élèves en 2023/2024). Nous pouvons constater une nette hausse des effectifs d'habitants de la ville de Colombelles et une hausse du nombre des élèves en danse.

Les dépenses de fonctionnement du Conservatoire ont représenté un montant provisoire de 987 832,26 € en 2024 soit 43% des dépenses totales de fonctionnement du SIVOM.

En 2024, outre les concerts, spectacles et auditions annuels, plusieurs projets ont été menés avec les enseignants : un projet Jazz avec les Masterclass de François Chesnel, le projet Casse- Noisette révisité en musique et danse, l'ouverture d'un nouvel atelier jazz... En investissement, des instruments dont le marimba ont été acquis (subvention du Département de 8 000 € représentant 50% de la dépense). Après un travail de concertation avec les équipes pédagogiques et au sein de la Commission Culture, le Projet d'établissement du Conservatoire de Musique et de Danse 2025-2032 a été adopté par le

Comité syndical du SIVOM en décembre 2024, ainsi que le règlement intérieur du Conservatoire, le règlement des études et la Charte éthique du Conservatoire.

En 2025, plusieurs projets devraient incarner des déclinaisons concrètes de ce Projet d'établissement, à savoir :

- La production « Didon et Enée » : un projet partenarial mêlant classe de chant lyrique du Conservatoire, orchestre à cordes des élèves du Conservatoire d'Hérouville Saint Clair, la chorale Alma Musica et les élèves du Collège de Mondeville. Il donnera lieu à une représentation au Théâtre de la Renaissance.
- Une collaboration entre le Conservatoire du SIVOM, Musique En Plaine, le festival Jazz sous les Pommiers, le Théâtre de la Renaissance et la médiathèque Quai des Mondes de Mondeville : organisation d'une masterclass d'Anne Pacéo et d'un concert de l'ensemble de jazz et du Big Band du Conservatoire (à Quai des Mondes).
- Un partenariat avec la Renaissance et l'ESAT de Giberville : accueil d'interventions Hip Hop avec ouverture au public sur un après-midi.
- Une collaboration avec l'Opéra-Orchestre régional de Normandie (un morceau commun).
- Plusieurs projets dans les communes du SIVOM durant la Semaine de la Petite Enfance (différents projets selon les communes).
- Une participation au Carnaval de Giberville.

Par ailleurs, la demande de renouvellement de l'agrément du Conservatoire spécialité « Musique et danse » doit être effectuée auprès du Ministère de la Culture en 2025.

Plusieurs chantiers de réflexion sont également à mener, au rang desquels :

- Communication / Attractivité / Tarifs :
 - Travail autour d'un nouveau nom et d'une charte graphique identifiable
 - Signalétique sur le site de Colombelles Plateau
 - Travail sur la grille tarifaire afin de la rendre plus compétitive sans impacter les recettes de façon significative (objectifs d'attractivité et de mixité sociale).
- Evolution pédagogique et ouverture esthétique :
 - Pédagogie de groupe
 - Réflexion autour des parcours danse
 - Ouverture d'un atelier musiques actuelles.

En investissement, des besoins matériels sont relevés, notamment en danse (squelette anatomique, rideaux...) et pour la musique (instruments, équipement de musiques actuelles...).

Enfin, côté logistique culturelle, il conviendrait de remplacer le camion logistique du Conservatoire qui devient vieillissant et coûteux en entretien. Une réflexion sur les différentes options possibles (véhicule d'occasion, en leasing...) et leur coût sera effectuée dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2025.

4.2. Les piscines

L'activité de l'année 2024 a été fortement marquée d'une part par le suivi du chantier de rénovation de la piscine de Colombelles tout en contenant les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la piscine de Mondeville vieillissante et, d'autre part, par le pilotage de la réorganisation du fonctionnement des piscines (règlement intérieur adopté par le Comité syndical en décembre 2024).

Le fonctionnement des piscines représente un total provisoire de dépenses en 2024 de 1 035 573,77 € soit 45% des dépenses totales de fonctionnement du SIVOM.

Piscine de Colombelles :

- Initialement prévue en janvier 2025, la réouverture aura lieu au retour des vacances d'avril, soit le 22 avril 2025.

Quelques travaux/achats complémentaires s'avèrent nécessaires pour rouvrir dans de bonnes conditions : changements de quelques portes pour finaliser l'accès intérieur au bassin, rafraîchissement de la salle de l'infirmerie et rachat d'un divan médical, travaux de réfections de peinture et de la cuisine, achat d'un robot pour nettoyer le fond des bassins...

Du nouveau matériel informatique et un terminal bancaire de paiement sont également à prévoir.

- Période de transition entre avril et septembre 2025 :

Pour répondre à l'objectif de promotion du sport-santé, une nouvelle offre d'activités menées en régie par les agents du SIVOM pour la rentrée de septembre doit être travaillée, l'objectif étant que les associations sportives se recentrent sur leurs actions de natation. Cette nouvelle offre sera travaillée avec le nouveau Directeur des piscines recruté à compter de mars 2025 et les équipes d'éducateurs. Une nouvelle grille tarifaire devra être élaborée en fonction de cette offre renouvelée et soumise au Comité syndical.

Des crédits seront à prévoir pour renouveler le matériel d'activités (type gants, frites, pour l'aquafitness par exemple...). Un budget pluriannuel pourrait être envisagé afin de répondre progressivement aux objectifs de développement de l'offre et d'attractivité de l'équipement (ex. : structure gonflable, bains de soleil pour la terrasse extérieure...). Un chiffrage de ces propositions sera effectué, y compris en envisageant du matériel d'occasion.

Parallèlement, le chantier de remise à plat du fonctionnement des deux piscines sera poursuivi dans un souci de mutualisation des équipes, d'optimisation pour limiter le recours à des agents contractuels et de respect des réglementations en vigueur.

Enfin, des conventions devront être préparées pour formaliser les conditions d'occupation des bassins des piscines avec les associations partenaires. Un système de contrôle d'accès avec badge pourrait être installé à la piscine de Colombelles.

- Rentrée 2025 :

La réouverture de la piscine nécessiterait quelques crédits pour supporter des coûts de communication/événementiel pour son inauguration en avril et pour présenter la nouvelle offre au public.

Piscine de Mondeville :

Plusieurs interventions de maintenance ont été nécessaires au cours de l'année 2024, témoignant du vieillissement de l'équipement, en particulier de sa toiture.

Les recettes perçues au titre des entrées se montent à 38 797 € en 2024, contre 41 062 € en 2023. Une analyse de la fréquentation de l'équipement (jours et horaires) est en cours afin de déterminer les ajustements des créneaux horaires permettant de rationaliser l'ouverture du bassin au public.

4.3. Les moyens généraux

Les dépenses de fonctionnement provisoires en Moyens généraux s'élèvent à ce jour à 270 666,52 € en 2024, soit près de 12% des dépenses totales de fonctionnement du SIVOM. Elles sont en diminution de 4% par rapport à 2023.

En 2024, le SIVOM a réalisé son Document Unique, avec l'aide de la MIST. Il s'agit d'un document obligatoire listant les risques professionnels propres à l'activité du SIVOM, sur tous les sites et dans tous les domaines, ainsi que les actions à mener. Un assistant de prévention a été nommé, il devra se

former en 2025 et de manière continue pour l'exercice de ses missions. Pour ce faire, le SIVOM va adhérer à la mission ACFI proposée par le Centre de gestion du Calvados.

En 2025, plusieurs données sont à prendre en compte :

- L'augmentation des points d'indice de cotisation au régime de retraite CNRACL ;
- La fin de l'allègement d'un point de l'URSSAF Maladie ;
- La participation du SIVOM à la prévoyance des agents, obligatoire à compter du 1er janvier 2025 ;
- La baisse des cotisations au CNAS pour les retraités, qui fera l'objet d'une délibération proposée lors d'un prochain comité syndical ;
- La prise en charge de la totalité des fluides en année pleine de l'intégralité du bâtiment du Château, suite au déménagement au printemps 2024.
- La nécessité d'un traitement des archives du SIVOM stockées aujourd'hui dans le grenier de l'ancien siège du SIVOM rue Chapron : ces archives doivent être non seulement classées/partiellement détruites mais également déplacées. Un devis d'archiviste sera sollicité pour la préparation du Budget Primitif 2025. Une réflexion sur un lieu de stockage adéquat doit être menée.
- Un poste informatique administratif doit être renouvelé et fera l'objet d'une demande de devis.
- Un diagnostic des installations informatiques et notamment de sécurité doit être effectué, le prestataire du SIVOM alertant sur la fin des mises à jour de sécurité des logiciels sous Windows 10. Un chiffrage des solutions de protection informatique sera effectué.